

Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 9 (2009)

Heft: 9

Rubrik: Avant-propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant-propos

En cette année 2009, le Bureau de l'égalité fête ses 30 ans. Premier bureau de Suisse, inscrit dans la Constitution jurassienne (art. 44), le Bureau de la condition féminine ouvre ses portes le 5 mars 1979. Il œuvre depuis trois décennies pour la population jurassienne: d'abord au service de la condition féminine, puisqu'il s'agit d'aider les femmes à se construire une place dans la société au même titre que les hommes; puis, dès 2000, au service de l'égalité entre femmes et hommes, prenant le nom de Bureau de l'égalité.

Pour cet anniversaire, la revue «d'égal à égalE!» offre à ses lectrices et lecteurs un double numéro.

Elle vous invite tout d'abord à revisiter les 30 dernières années de lutte en faveur de l'égalité. En effet, la parole a été donnée à celles et ceux qui ont œuvré et qui œuvrent encore pour le Bureau de l'égalité et pour une politique égalitaire à tous les niveaux (*gender mainstreaming*) dans le canton du Jura. Un document de l'Association féminine pour la défense du Jura illustre l'impulsion militante de la création du Bureau. Les relations de ce dernier avec le Légitif et l'Exécutif sont représentées par les textes de M. Joseph Voyame, auteur de l'avant-projet de la Constitution jurassienne, ainsi que ceux de M. Pierre Boillat et de M^{me} la Ministre Elisabeth Baume-Schneider, ancien et actuelle ministres de tutelle du Bureau. Les premières directrices, M^{mes} Marie-Josèphe Lachat et Karine Marti Gigon exposent leurs motivations et leurs succès. Quant à M^{me} Angela Fleury, elle évoque ses 18 premiers mois à la tête du Bureau de l'égalité et présente le

chemin à parcourir pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement dans le monde du travail. En tant que pionnier, le Bureau de l'égalité occupe une place particulière dans l'institutionnalisation de l'égalité en Suisse. La perspective nationale est rapportée par M^{me} Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Enfin, M^{me} Barbara Ruf, directrice du Bureau bernois de l'égalité, présente les enjeux de l'Antenne interjurassienne de l'égalité.

Ce numéro met également en lumière, dans un cahier intérieur, des femmes et des hommes ayant eu le courage de se lancer dans une profession atypique en matière de genre. La part belle est faite à l'une des actions phares du Bureau de la condition féminine, le prix «Vive les pionnières» décerné entre 1988 et 1999. Ce prix était décerné aux femmes ayant terminé un apprentissage dans une profession dite masculine. Cette récompense félicitait et encourageait les jeunes filles ayant démontré que tous les horizons professionnels leur sont ouverts. Le prix «Vive les pionnières» a été remplacé en 2000 par le prix «Un pas vers l'égalité». Des lauréates de ce prix, mais aussi d'autres Jurassiennes et Jurassiens, exerçant un métier destiné a priori au sexe opposé, sont invité-e-s dans ce cahier spécial «d'égal à égalE!» à évoquer leur choix, leur formation, leur parcours de vie. Nous vous convions donc à faire leur connaissance à travers les différents portraits proposés.

Bonne lecture!